



COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU NORD BASSE-TERRE

MARCHÉ PUBLIC DE SERVICES

REGLEMENT DE LA CONSULTATION

N°2026-08-22

Objet de la consultation :

SOUTIEN A LA REGIE DE LA CANBT

Date limite de réception des offres : VENDREDI 18 SEPTEMBRE 2026
Heure limite de remise des offres : 12 heures (Heure de Guadeloupe)

TABLE DES MATIÈRES

SECTION I POUVOIR ADJUDICATEUR	3
I.1 TYPE DE POUVOIR ADJUDICATEUR	3
I.2 NOM ET COORDONNEES OFFICIELLES DU POUVOIR ADJUDICATEUR	3
SECTION II OBJET ET CARACTERISTIQUES PRINCIPALES DU MARCHE	3
II.1 OBJET DU MARCHE	3
II.2 CLASSIFICATION CPV	3
II.3 PRESTATIONS DIVISEES EN LOTS	4
II.4 FORME DU MARCHE	4
II.5 CARACTERISTIQUES PRINCIPALES	4
II.6 OPTIONS	4
II.7 LIEUX D'EXECUTION	4
II.8 DUREE DU MARCHE ET DELAIS D'EXECUTION	5
II.9 MODALITES ESSENTIELLES DE FINANCEMENT ET DE PAIEMENT ET/OU REFERENCES AUX TEXTES QUI LES REGLEMENTENT	5
II.10 VARIANTES	5
SECTION III PROCEDURE ET CONDITIONS DE DELAIS	5
III.1 TYPE DE PROCEDURE	5
III.2 DATE LIMITE DE RECEPTION DES OFFRES	5
III.3 DELAI MINIMUM DE VALIDITE DES OFFRES	6
SECTION IV CONDITIONS DE PARTICIPATION	6
IV.1 FORME JURIDIQUE QUE DEVRA REVETIR UN GROUPEMENT DE PRESTATAIRES ATTRIBUTAIRE DU MARCHE	6
IV.2 POSSIBILITE DE PRESENTER PLUSIEURS OFFRES	6
SECTION V CONTENU & MODALITES DE TRANSMISSION DES OFFRES	6
V.1 CONTENU DU DOSSIER A REMETTRE	6
V.2 CONDITIONS DE REMISE DES OFFRES	7
SECTION VI SELECTION DES CANDIDATS, JUGEMENT DES OFFRES & ATTRIBUTION DU MARCHE	8
VI.1 SELECTION DES CANDIDATS	8
VI.2 CRITERES DE JUGEMENT DES OFFRES	8
VI.3 NEGOCIATION	8
VI.4 ATTRIBUTION DU MARCHE	9
SECTION VII AUTRES RENSEIGNEMENTS	10
VII.1 CONTENU DU DOSSIER DE CONSULTATION ET MODALITES D'OBTENTION	10
VII.2 RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES	11
VII.3 DROITS D'USAGE DES DOCUMENTS	11
VII.4 INSTANCE CHARGEE DES PROCEDURES DE RECOURS	11

SECTION I POUVOIR ADJUDICATEUR

I.1 Type de pouvoir adjudicateur

Établissement public territorial

I.2 Nom et coordonnées officielles du pouvoir adjudicateur

Communauté d'agglomération du Nord Basse-Terre (CANBT)

Zac de Nolivier

97115- Sainte Rose

Téléphone : +590 590 01 00 81

Courriel : marches.publics@canbt.fr

Profil acheteur (site de dématérialisation) : www.eguadeloupe.com

SECTION II OBJET ET CARACTERISTIQUES PRINCIPALES DU MARCHÉ

II.1 Objet du marché

Le présent accord-cadre a pour objet le soutien à la régie de la CANBT dans la gestion de ses déchets : l'évacuation des bennes de déchetteries vers les centres de traitement, la collecte des bornes d'apport volontaire, la location de bennes avec rotation incluse et la collecte des dépôts contraires au règlement de collecte.

II.2 Allotissement

La consultation est allotie en 4 lots, chaque lot faisant l'objet d'un accord-cadre distinct, multi attributaire, conclu avec 3 opérateurs économiques classés. Les candidats peuvent soumissionner pour un, plusieurs ou l'ensemble des lots.

Lot	Intitulé du lot	CPV	Nb de titulaires
1	Rotation de bennes des déchetteries (évacuation vers les centres de traitement)	90512000-9 – Services de transport de déchets	3
2	Collecte des bornes d'apport volontaire (BAV)	90511000-2 – Services de collecte des ordures ménagères	1
3	Location de bennes avec rotation incluse (mise à disposition, pose et enlèvement)	90512000-9 – Services de transport de déchets	3
4	Collecte des dépôts contraires au règlement de collecte	90511000-2 – Services de collecte des ordures ménagères	3

II.3 Prestations divisées en lots

Non ☐

Oui ☒

II.4 Forme du marché

S'agit-il d'un marché à bons de commande ?

Non ☐

Oui ☒

S'agit-il d'un marché à tranches ?

Non ☒

Oui ☐

II.5 Caractéristiques principales

Montants maximum (HT), par lot et par période annuelle (période initiale et chacune des reconductions) :

Lot	Intitulé	Montant maximum annuel HT
1	Rotation de bennes des déchetteries	240 000 €
2	Collecte des BAV	100 000 €
3	Location de bennes avec rotation incluse	50 000 €
4	Collecte des dépôts contraires au règlement de collecte	50 000 €
	TOTAL	440 000 €

Le montant maximal annuel cumulé du présent accord-cadre étant supérieur au seuil européen de procédure formalisée applicable aux marchés de fournitures et de services des collectivités territoriales (216 000 € HT au 1er janvier 2026), la consultation est passée selon une procédure formalisée d'appel d'offres ouvert.

II.6 Options

Le marché contient des options :

- Le présent marché prévoit la possibilité de confier au Titulaire des prestations similaires au sens de l'article R.2122-7 du code de la commande publique

II.7 Lieux d'exécution

- L'ensemble du territoire de la CANBT

II.8 Durée du marché et délais d'exécution

Chaque accord-cadre est conclu pour une durée initiale de douze (12) mois à compter de sa date de notification. Il est reconductible tacitement trois (3) fois, par périodes successives de douze (12) mois, sans que sa durée totale ne puisse excéder quarante-huit (48) mois.

Chaque lot est conclu sans montant minimum et avec un montant maximum annuel fixé dans les documents de la consultation. Ce montant maximum s'applique à chacune des périodes de douze (12) mois, y compris la période initiale et chacune des reconductions.

Les prestations sont exécutées au moyen de bons de commande émis par la CANBT, au fur et à mesure de ses besoins, dans les conditions définies par le Cahier des Clauses Particulières (CCP).

Pour les lots n°1, n°3 et n°4, les bons de commande sont émis, sans remise en concurrence, auprès des titulaires selon les modalités de sollicitation et de répartition définies au CCP.

Pour le lot n°2, les bons de commande sont émis au titulaire unique dans les conditions définies au CCP.

La durée d'exécution de chaque bon de commande est fixée par celui-ci. Elle court à compter de sa notification jusqu'à l'achèvement complet des prestations correspondantes, sans pouvoir excéder la durée de validité de l'accord-cadre.

II.9 Modalités essentielles de financement et de paiement et/ou références aux textes qui les réglementent

Financement sur les ressources propres de la CANBT.

Le délai de paiement est de 30 jours.

II.10 Variantes

SANS OBJET

SECTION III PROCEDURE ET CONDITIONS DE DELAIS

SECTION IV

IV.1 Type de procédure

Appel d'offres ouvert, procédure formalisée, en application des articles L.2124-2, R.2124-2 1°, et R.2161-2 à R.2161-5 du Code de la commande publique. Aucune négociation n'est possible dans le cadre de cette procédure.

IV.2 Date limite de réception des offres

Voir en page de garde du présent document.

IV.3 Délai minimum de validité des offres

180 jours à compter de la date limite de réception des offres.

SECTION V CONDITIONS DE PARTICIPATION

V.1 Forme juridique que devra revêtir un groupement de prestataires attributaire du marché

Groupement solidaire ☐ Groupement conjoint ☐
Avec mandataire solidaire **oui** ☒ non ☐

V.2 Possibilité de présenter plusieurs offres

Possibilité de présenter plusieurs offres en agissant à la fois en qualité de :

- Candidats individuels et de membres d'un ou plusieurs groupements oui ☐ **non** ☒
- Membres de plusieurs groupements oui ☐ **non** ☒

Chaque candidat peut soumissionner pour un ou plusieurs lots, en agissant en qualité de candidat individuel ou de membre d'un unique groupement par lot. Il ne peut pas se présenter à la fois comme candidat individuel et membre d'un groupement, ni comme membre de plusieurs groupements pour un même lot.

SECTION VI CONTENU & MODALITES DE TRANSMISSION DES OFFRES

VI.1 Contenu du dossier à remettre

Le dossier à remettre par chaque candidat contient les documents énumérés ci-après :

Au titre de la candidature :

1. **La lettre de candidature** (DC1 ou équivalent). Le candidat produit à l'appui de sa candidature une déclaration sur l'honneur justifiant qu'il n'entre dans aucun des cas mentionnés aux L.2141-1 à L.2141-6 du Code de la commande publique et qu'il est en règle au regard des articles L.5212-1 à L.5212-11 du code du travail concernant l'emploi des travailleurs handicapés.
2. **La déclaration du candidat** (DC2 ou équivalent). Le candidat produit, des documents et renseignements fixés aux articles R.2143-11 et suivants du Code de la commande publique : Le candidat précisera les moyens humains, matériels et techniques

généraux dont il dispose et fournira un dossier de références concernant des prestations équivalentes au regard du présent marché ;

3. **En annexe à la déclaration du candidat :**

- Les documents relatifs aux pouvoirs de la personne habilitée pour engager l'entreprise ;
- La copie du ou des jugements prononcés si le candidat est en redressement judiciaire ;
- Les attestations d'assurance de responsabilité civile professionnelle ;
- La déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat et l'importance du personnel d'encadrement, leurs titres d'études, CV et qualification pour chacune des trois dernières années pour le personnel opérationnel et encadrant ;
- La déclaration indiquant l'outillage, le matériel et l'équipement technique dont le candidat dispose pour la réalisation de marché de même nature.
- La présentation d'une liste des principales références sur les trois dernières années pour des prestations du même objet que celles de la présente consultation avec le montant des marchés ;
- Les certificats d'assurance qualité ou de qualification professionnelle le cas échéant ;
- la déclaration d'activité de collecte et de transport de déchets.

En **cas de groupement**, les renseignements mentionnés aux points 2 et 3 ci-dessus sont à fournir pour chaque membre du groupement.

Les formulaires DC1 et DC2 sont téléchargeables à l'adresse Internet suivante : <http://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires-declaration-candidat>

Au titre de l'offre :

1. **L'Acte d'Engagement et ses éventuelles annexes financières** dûment **renseignés, datés et signés** par une personne habilitée à engager le candidat ;
2. **Le Cahier des Clauses Particulières, datés et signés** par le représentant qualifié de l'entreprise ;
3. Le **mémoire technique** précisant les dispositions que le soumissionnaire ou le groupement se propose d'adopter pour l'exécution des prestations et qui permettra d'apprécier ses capacités à assurer la prestation faisant l'objet de l'accord cadre, notamment :

Il est rappelé que les candidats s'engagent à **accepter** sans restriction ni réserve l'ensemble des pièces du marché sous peine de rendre leur offre **irrégulière**.

VI.2 Conditions de remise des offres

Les offres sont transmises en une seule fois. Si plusieurs offres sont adressées ou transmises successivement par un même candidat, seule la dernière reçue dans le délai fixé pour la remise des offres sera ouverte.

Transmission obligatoire par voie électronique

Un Guide à destination des opérateurs économiques est disponible en ligne via le lien : <https://www.economie.gouv.fr/daj/dematerialisation-commande-publique>.

Conformément à l'article R.2132-2 du Code de la commande publique, la présente consultation fait l'obligation d'une réponse électronique via la plateforme : www.equadeloupe.com. En conséquence, il ne sera accepté aucune offre physique sur support papier.

La présentation sur un support physique électronique n'est pas autorisée, sauf en ce qui concerne la copie de sauvegarde accompagnant une transmission électronique.

SECTION VII SELECTION DES CANDIDATS, JUGEMENT DES OFFRES & ATTRIBUTION DU MARCHÉ

VII.1 Sélection des candidats

Avant l'examen des candidatures, si la CANBT constate que des pièces dont la production était réclamée sont absentes ou incomplètes, elle peut décider de demander aux candidats concernés de produire ou compléter ces pièces dans un délai imparti, identique pour tous et qui ne saurait excéder 4 jours à compter de la réception de la demande. Tous les autres candidats sont informés qu'ils peuvent compléter leur dossier de candidature dans ce même délai.

Après analyse des dossiers de candidature, éventuellement complétés, ne seront pas admises :

- Les candidatures qui ne sont pas recevables en application de l'article 45 et 48 de l'ORMP,
- Les candidatures qui ne sont pas accompagnées des pièces mentionnées aux articles R.2143-6 et suivants du Code de la commande publique, et telles fixées dans l'avis d'appel public à la concurrence ou dans le présent règlement de la consultation,
- Les candidatures ne présentant pas les garanties professionnelles, techniques et financières suffisantes.
- Qui, au cours des trois années précédentes, ont dû verser des dommages et intérêts ou ont été sanctionnées par une résiliation ou ont fait l'objet d'une sanction suite à un manquement grave ou persistant à leurs obligations contractuelles lors de l'exécution d'un contrat de la commande publique antérieur (en application de l'article L.2141-7 du Code de la commande publique).

VII.2 Critères de jugement des offres

Conformément aux dispositions des articles **L. 2152-1** et **R. 2152-1** du Code de la commande publique, les offres irrégulières, inacceptables ou inappropriées sont éliminées.

Toutefois, conformément à l'article **R. 2152-2** du Code de la commande publique, le pouvoir adjudicateur peut autoriser tous les soumissionnaires concernés à régulariser les offres irrégulières dans un délai approprié, sous réserve qu'elles ne soient pas anormalement basses et que cette régularisation n'ait pas pour effet d'en modifier les caractéristiques substantielles.

Les offres qui demeurent irrégulières à l'issue de cette procédure sont éliminées.

Conformément aux dispositions des articles **L. 2152-7**, **R. 2152-6** et **R. 2152-7** du Code de la commande publique, les offres sont analysées **lot par lot**.

Pour les **lots n°1, n°3 et n°4**, les accords-cadres sont attribués aux **trois (3) candidats** ayant présenté les offres économiquement les plus avantageuses, sous réserve d'un nombre suffisant d'offres régulières, acceptables et appropriées. Les titulaires sont classés par ordre décroissant de leur note globale.

Pour le **lot n°2**, l'accord-cadre est attribué au **candidat ayant présenté l'offre économiquement la plus avantageuse**.

Les offres sont appréciées au regard des critères pondérés suivants :

1. Prix des prestations : 40 %

Le critère « Prix des prestations » est apprécié au regard des pièces financières remises par le candidat, notamment l'Acte d'Engagement (AE), le Bordereau des Prix Unitaires (BPU) et, le cas échéant, le Détail Quantitatif Estimatif (DQE).

La note est calculée selon la formule suivante :

$$\text{Note} = (\text{Montant de l'offre la moins-disante} / \text{Montant de l'offre analysée}) \times 40$$

Le montant retenu est celui résultant du Détail Quantitatif Estimatif (DQE).

2. Valeur technique : 60 %

La valeur technique est appréciée au regard du mémoire technique fourni par le candidat et des moyens proposés pour assurer l'exécution des prestations.

Elle est évaluée selon les sous-critères suivants :

Sous-critère	Pondération
Organisation des prestations et méthodologie d'exécution	20 points
Moyens humains et matériels affectés à l'exécution du marché	20 points
Outils numériques, suivi des prestations, géolocalisation, reporting et transmission des données	20 points

L'appréciation de ces sous-critères porte notamment sur :

- l'organisation générale proposée pour assurer la continuité du service ;
- les moyens humains, matériels et les dispositifs de remplacement mobilisés ;
- la méthodologie d'exécution des prestations ;
- les outils numériques proposés, leurs fonctionnalités et leur ergonomie ;
- les modalités de géolocalisation des véhicules, en temps réel et a posteriori ;
- les modalités de planification des prestations et de transmission des rapports d'exploitation ;
- les modalités de restitution et d'accès aux données d'exploitation par la CANBT.

VII.3 Négociation

Sans Objet

VII.4 Attribution du marché

- À l'issue de l'analyse des offres, les candidats sont classés par ordre décroissant de leur note globale.
 - **Pour les lots n°1, n°3 et n°4**, les trois (3) candidats ayant obtenu les meilleures notes sont retenus, sous réserve d'un nombre suffisant d'offres régulières, acceptables et appropriées.
 - **Pour le lot n°2**, le candidat ayant obtenu la meilleure note est retenu à titre provisoire.

Avant l'attribution définitive de l'accord-cadre, le ou les candidats retenus doivent produire, dans un délai de **deux (2) jours calendaires** à compter de la demande de la CANBT, les documents justificatifs suivants, si ceux-ci ne peuvent être obtenus directement par le pouvoir adjudicateur :

1. Les attestations et certificats délivrés par les administrations et organismes compétents justifiant que le candidat est à jour de ses obligations fiscales et sociales, conformément aux dispositions du Code de la commande publique ;
2. Une attestation de vigilance délivrée par l'URSSAF, en cours de validité, conformément à l'article L. 243-15 du Code de la sécurité sociale ;
3. Lorsque l'immatriculation est obligatoire, l'un des documents suivants :
 - un extrait K ou Kbis de moins de trois (3) mois ou tout document équivalent ;
 - une carte d'identification justifiant de l'inscription au répertoire des métiers ;
 - tout document officiel justifiant de l'immatriculation ou de l'exercice de l'activité concernée ;
 - pour les entreprises en cours de création, le récépissé de dépôt de déclaration auprès du guichet unique des formalités des entreprises.

Lorsque ces documents sont accessibles gratuitement par l'intermédiaire d'un système électronique d'administration ou d'un organisme officiel, le pouvoir adjudicateur peut les obtenir directement. Dans ce cas, le candidat n'est pas tenu de les produire.

Le défaut de production des documents demandés dans le délai imparti, ou la constatation que le candidat ne satisfait pas aux conditions de participation, entraîne le rejet de son offre.

Dans cette hypothèse, le pouvoir adjudicateur sollicite le candidat suivant dans l'ordre du classement établi à l'issue de l'analyse des offres.

Pour les **lots n°1, n°3 et n°4**, cette procédure est appliquée successivement jusqu'à ce que le nombre de titulaires prévu pour le lot soit atteint.

SECTION VIII AUTRES RENSEIGNEMENTS

VIII.1 Contenu du dossier de consultation et modalités d'obtention

Le dossier de consultation est constitué des pièces suivantes :

- L'acte d'engagement et ses éventuelles annexes financières ;
- Le cahier des clauses particulières et ses éventuelles annexes ;
- Le présent règlement de consultation

Le dossier de consultation est téléchargeable gratuitement jusqu'à la date limite de remise des offres sur le site <https://www.equadeloupe.com> .

VIII.2 Renseignements complémentaires

Pour obtenir tous les renseignements complémentaires qui leur seraient nécessaires pour finaliser leur proposition, les candidats doivent faire parvenir **dix (10) jours avant la date limite de remise des offres** leur demande écrite par le biais du Profil Acheteur <https://www.equadeloupe.com>.

Les candidats devront s'assurer de la bonne réception de leurs questions dans les délais. Il ne sera procédé à aucune réponse pour les questions arrivées hors délai.

Une réponse commune mise en ligne sur le site <https://www.equadeloupe.com> s'il s'agit de compléments nécessaires à l'établissement de l'offre **au plus tard six (6) jours avant la date limite de remise des offres**.

Le pouvoir adjudicateur se réserve le droit d'apporter des modifications de détail au dossier de consultation. Celles-ci seront envoyées **au plus tard six (6) jours avant la date limite de remise des offres**. Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier modifié sans pouvoir élever aucune réclamation à ce sujet.

Si, pendant l'étude du dossier par les candidats, la date limite fixée pour la remise des offres est reportée, les dispositions précédentes seront aménagées en fonction de cette nouvelle date.

VIII.3 Droits d'usage des documents

Les documents ci-joints constitutifs du présent dossier de consultation sont protégés par la loi sur la protection des droits d'auteurs.

Toute reproduction, même partielle, par quelque procédé que ce soit, est interdite sans autorisation préalable du pouvoir adjudicateur. Toute copie, autre que celles nécessaires pour répondre à la présente consultation, constitue une contrefaçon passible des peines prévues par la loi.

VIII.4 Instance chargée des procédures de recours

Tribunal administratif de Basse-Terre
Quartier d'Orléans
Allée Maurice Micaux
F-97109 Basse-Terre
Guadeloupe

Téléphone : 05 90 81 45 38 - Télécopie : 05 90 81 96 70
Courriel : greffe.ta-basse-terre@juradm.fr